



ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

CATALOGUE DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2021



©Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Ce catalogue de formation est la propriété exclusive de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Institution de sensibilisation, de vulgarisation, de formation et d'évaluation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, du contenu de ce catalogue, non autorisée par l'ERSUMA ou ses ayants-droit, est strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

SOMMAIRE

Pages

Brève présentation de l'OHADA	1
Présentation de l'ERSUMA	3-4

Nos formations 2020 en chiffres	5
Statistiques des participants aux Formations ERSUMA par année 1999-2020	6

Présentation des formations et conférences 2021	7
---	---

Activités du mois de janvier	-
Activités du mois de février	8
Activités du mois de mars	9
Activités du mois d'avril	9-10
Activités du mois de mai	10
Activités du mois de juin	11-12
Activités du mois de juillet	12-13
Activités du mois de septembre	13-14
Activités du mois d'octobre	14-15
Activités du mois de novembre	-
Activités du mois de décembre	17

2 ^e édition du FIPROD	16
----------------------------------	----

Tableau synoptique des formations et conférences 2021	18-22
Formulaire d'inscription pour entreprise ou organisation	23
Modalités de participation	24
Moyens de paiement	25
Modalités attestations et supports	26
Conditions générales des formations	27-28
Nos partenaires	29-30

BREVE PRESENTATION DE L'OHADA

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 Octobre 2008. Elle vise à réaliser une intégration juridique dans le domaine du droit des affaires afin d'instaurer, dans ses Etats membres, un cadre juridique et judiciaire sécurisé pour l'épanouissement des investisseurs et entreprises indispensables au développement économique.

A ce jour, l'OHADA compte dix-sept (17) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, l'Union des Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'adhésion y est encore possible et certains pays en appréhendent les contours alors que d'autres émettent une volonté qui va dans ce sens.

Après vingt-sept (27) ans d'existence, l'OHADA n'en finit pas de faire ses preuves. Elle constitue une œuvre immense d'unification du droit sur les plans matériel et territorial, devenue un modèle à suivre dans d'autres horizons. Les pays des Caraïbes ont déjà entrepris un projet comparable et l'Europe cherche à se rapprocher de cette formule à succès.

L'OHADA comprend deux (02) organes à savoir la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des

Ministres et trois (03) Institutions que sont : le Secrétariat Permanent de l'OHADA (SPO), la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est présidée par le Chef d'Etat ou de Gouvernement du pays qui assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin et statue sur toute question relative au Traité.

Le Conseil des Ministres regroupe les Ministres en charge de la Justice et des finances des Etats membres. Il est l'organe législatif de l'Organisation. Sa présidence est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique pour une durée d'un an par chaque Etat partie. La présidence est assurée, à la suite de la Guinée Bissau, depuis le 1^{er} janvier 2020, par la Guinée Équatoriale.

Un Secrétariat Permanent (SPO) est l'organe exécutif de l'OHADA. Installé au Siège de l'Organisation à Yaoundé (Cameroun), il est dirigé par le Secrétaire Permanent et est chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'OHADA, de gérer le Journal Officiel de l'OHADA. Un Secrétaire Permanent représente l'Organisation et assiste le Conseil des Ministres. Aujourd'hui, le Professeur Sidibi Emmanuel DARANKOUM, en sa qualité de Secrétaire Permanent de l'OHADA, assure la présidence du Conseil d'administration de l'ERSUMA.

La Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA) est située à Abidjan (Côte

d'Ivoire). Elle a des attributions consultatives, judiciaires et administratives. Sur le plan consultatif, elle donne son avis sur les projets d'Actes uniformes et est garante de l'interprétation uniforme du Traité, des Règlements, Actes uniformes et Décisions. Sur le plan judiciaire, elle est, sauf pour les décisions appliquant une sanction pénale, la juridiction de cassation dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des textes de l'OHADA. A cet effet, elle peut organiser des audiences foraines dans tout Etat membre. Sur le plan administratif, elle assure la gestion de son Centre d'arbitrage et l'administration des procédures arbitrales avec l'assistance de son Secrétaire général. La CCJA compte aujourd'hui treize (13) juges et est présidée par Monsieur César Apollinaire ONDO MVE, qui est par ailleurs Vice-président du Conseil d'administration de l'ERSUMA.

L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'établissement unique de formation, de perfectionnement et de recherche de l'OHADA, rattaché au Secrétariat Permanent. Installée à Porto-Novo (Bénin), elle est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et évaluer en droit des affaires en général, en droit OHADA et en tout autre droit communautaire africain en particulier. L'ERSUMA est aujourd'hui dirigée par le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE.

Les Institutions de l'OHADA agissent en parfaite collaboration avec les Etats membres et les hommes de l'art.

En effet, l'Organisation dispose d'un point focal permanent constitué de la Commission Nationale OHADA (CNO)

qui existe dans chacun des Etats membres. Cette Commission, placée sous la tutelle du Ministre en charge de la justice, est un cadre de concertation des parties prenantes nationales en droit des affaires et une cheville ouvrière de l'élaboration et de la promotion du droit OHADA. Elle constitue d'ailleurs le plus grand pourvoyeur de personnes ressources pour la composition du Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

Pour une meilleure appréhension des questions techniques relatives au droit des affaires qu'elle élabore, adopte et fait appliquer, l'OHADA s'est dotée :

- **D'une Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA (CNC-OHADA)**

chargée d'élaborer des projets de mise à jour permanente du système comptable, de suivre la mise en application du système comptable dans les Etats membres et susciter la mise en œuvre de l'harmonisation de liasses fiscales dans l'espace en relation avec les administrations compétentes ;

- **D'un Comité Technique de Normalisation des Procédures Electroniques**

chargé de la normalisation des procédures effectuées au moyen de documents et de transmission électronique.

Pour des informations détaillées sur l'OHADA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation :

<https://ohada.org>

PRESENTATION DE L'ERSUMA

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de quatorze mille (14.000) personnes et professionnels formés d'horizons divers.

L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans sa perspective de rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée.

Le pôle technique est constitué des différents centres correspondant aux services offerts par l'ERSUMA. Il s'agit du:

• Centre de formation :

Il est chargé de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités du centre de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, notamment les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de

banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc.)

Les formations se déroulent au siège, en tout autre lieu, à distance ou par visioconférence. Pour tenir compte de la diversité professionnelle, de la disponibilité et des besoins de formation des auditeurs, les activités de formation prennent la forme de sessions de formation sur plusieurs jours ou de Matinées de formation. Elles sont organisées suivant le catalogue des formations de l'année en cours, en exécution d'un contrat de partenariat de formation, ou à la suite d'une demande circonstanciée de formation (formations à la carte). Elles sont pratiques, peuvent être certifiantes ou diplômantes et respectent les méthodes modernes de formation d'adultes.

• Centre de recherche :

Il initie, développe et assure la promotion de la recherche en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Composé, outre les chercheurs membres du personnel de l'ERSUMA, de chercheurs-associés, chercheurs-invités et chercheurs-stagiaires, universitaires ou professionnels du droit, il est chargé de l'animation scientifique (colloques, séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle, publications de documents pratiques et rapports de recherche) et de l'évaluation de l'application des textes en vigueur par le biais de projets de recherche.

Le Centre de recherche apporte également son expertise aux professionnels du droit sous la forme de conseils juridiques, d'établissement de manuels de procédures, tableaux de bord, termes

de références ou de rédaction d'actes.

• **Centre de documentation :**

Il contribue à la diffusion et à l'amélioration des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Doté d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, il est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://biblio.oha-da.org>. Le Centre de documentation dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA » qui est, pour les éditeurs et auteurs un espace de dépôt-vente pour la diffusion de leurs ouvrages et, pour les lecteurs, un espace d'achat moderne et sécurisé. La librairie sera bientôt accessible en ligne. Le Centre de documentation offre également un service d'assistance technique pour la création, la mise en place et l'actualisation de bibliothèque ou centres de docu-

mentation spécialisés en droit des affaires.

• **Centre de traduction et d'interprétariat en droit :**

Il vulgarise et assure la promotion du multilinguisme dans le fonctionnement des Institutions de l'OHADA et dans l'application du droit. Les Juristes Traducteurs Interprètes, fonctionnaires internationaux, assurent la traduction de tous les textes et documents officiels en anglais, en portugais et en espagnol ainsi que la traduction en simultanée dans le cadre des activités des Institutions. Le centre dispose d'une expertise en traduction et en interprétariat juridique, et offre ses services d'assistance aux institutions et professionnels du droit.

Pour des informations détaillées sur l'ERSUMA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation :
<https://ersuma.ohada.org>



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en Africa del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em Africa de Direito dos Negócios



Statistiques des participants aux formations de l'ERSUMA par année de 1999 à 2020

Année	Nombres de sessions	Nombres de participants
1999	2	82
2000	2	29
2001	8	337
2002	14	620
2003	12	631
2004	15	843
2005	2	75
2006	5	182
2007	3	115
2008	20	648
2009	8	273
2010	22	726
2011	23	1448
2012	9	433
2013	7	334
2014	9	316
2015	6	335
2016	3	161
2017	9	356
2018	36	642
2019	32	1304
2020	25	4314
Total	272	14604

Porto-Novo, le 31 décembre 2020

PRÉSENTATION DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2021

L'ERSUMA programme pour l'année 2021, vingt-huit (28) formations et conférences qui vont se tenir dans différents pays mais également par visioconférence, tenant compte de la répartition géographique des Etats Parties, de la crise sanitaire mondiale et de la promotion du droit OHADA hors de son espace

Dans ce catalogue, les formations et conférences proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (<https://ohada.org>)

Le présent catalogue ne prend pas en compte les formations et conférences à réaliser en exécution de contrats de partenariat de formation signés par l'ERSUMA avec les ordres professionnels et autres structures publiques ou privées de formations et conférences.

Les entreprises ou organismes ayant identifié un besoin de formations et conférences du mois de janvier peuvent également faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle et la tenue des sessions de formations et conférences souhaitées.

Nota béné : Les pouvoirs publics, entreprises, professionnels et ordres professionnels peuvent nous solliciter pour l'organisation de toute « formation sur demande » portant sur le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain. La formation sur demande peut se tenir au siège de l'ERSUMA (Bénin) ou en tout autre lieu.

CONFÉRENCE 1**« Méthodologie de recherche et de rédaction des travaux scientifiques en droit »**
Sur financement de l'OHADA

Date	16 février 2021
Durée	01 jour
Canal	Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Tout public
Frais de participation	GRATUIT

FORMATION 1**« Technique de rédaction des mémoires ampliatifs et en défense »**

Date	23 - 24 février 2021
Durée	02 jours
Lieu / Canal	Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Avocats ; juristes-Conseils ; juges des cours de cassations et hautes juridictions nationales ; juges des hautes juridictions communautaires ; procureurs et avocats généraux ; conseillers et juges référendaires ; juristes référendaires des hautes juridictions ; magistrats ; auditeurs de justice, universitaires
Frais de participation	140.000 FCFA (Présentiel) 100.000 FCFA (Visioconférence)

FORMATION 2**« Mise en œuvre du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et du Registre des Sociétés Coopératives (RSCOOP) dans les États parties de l'OHADA : bilan et perspectives »**
Sur financement de l'OHADA

Date	04 mars 2021
Durée	01 jour
Canal	Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Officiers de justice ; Greffiers en chef ; greffiers ; Responsables de registre ; Magistrats et juges en charge du RCCM et du RSCOOP ; responsable de l'organe chargé de la tenue du RCCM ; Officiers publics ou agents en charge du RCCM auprès de l'Agence de Promotion de l'Investissement, du Guichet unique, etc.
Frais de formation	GRATUIT

FORMATION 3

« Recouvrement des créances : orientations de la jurisprudence de la CCJA et solutions pratiques »
En partenariat avec la CCJA

Date	16 -18 mars 2021
Durée	03 jours
Lieu / Canal	Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Magistrats ; avocats ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires
Frais de formation	210.000 FCFA (Présentiel) 150.000 FCFA (Visioconférence)

FORMATION 4

« Réussir la sauvegarde d'une entreprise en difficulté en droit OHADA »

Date	06 - 08 avril 2021
Durée	03 jours
Lieu / Canal	Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Magistrats ; avocats ; greffiers ; huissiers de justice ; notaires ; experts-comptables et comptables agréés ; mandataires judiciaires ; auditeurs ; juristes d'entreprise ; managers ; toute autre personne intéressée
Frais de formation	210.000 FCFA (Présentiel) 150.000 FCFA (Visioconférence)

CONFÉRENCE 2

« Le développement des marchés financiers africains »
Sur financement de l'OHADA

Date	27 avril 2021
Durée	01 jour
Canal	Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Tout public
Frais de participation	GRATUIT

FORMATION 5
« Management du Conseil d'Administration de la Société Anonyme : Attributions et responsabilités des administrateurs »
Date 06 - 07 mai 2021**Durée** 02 jours**Lieu / Canal** Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM

Public cible Dirigeants et managers d'entreprises, cadres et collaborateurs des Ministres en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements, cadres et collaborateurs des services/ directeurs juridiques, avocats, notaires, chefs d'entreprise, administrateurs d'entreprises, cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux, contract managers, juristes d'entreprises, juristes de banques et d'assurance, fiscalistes, experts comptables, auditeurs, cadres et agents de l'administration publique, du secteur privé des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissements des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir en Afrique, universitaires.

Frais de formation

140.000 FCFA (Présentiel)
100.000 FCFA (Visioconférence)

FORMATION 6
- En Espagnol -

« Prevención y tratamiento de las dificultades de las empresas: Contribuciones del AUPCAP revisado »
Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI
Date 17 - 21 mai 2021**Durée** 05 jours**Lieu** Malabo (Guinée Équatoriale)

Public cible Magistrats ; avocats ; greffiers ; huissiers de justice ; notaires ; experts-comptables et comptables agréés ; mandataires judiciaires ; auditeurs ; juristes d'entreprise ; managers de langue espagnole.

Frais de formation

250.000 FCFA

FORMATION 7**« SYCOHADA révisé : Opérations et problèmes spécifiques »**

Date	02 - 04 juin 2021
Durée	03 jours
Lieu / Canal	Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Experts-comptables, directeurs comptables et financiers, directeurs administratifs et financiers, chefs comptables, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers, universitaires, opérateurs économiques, et toute autre personne en relation avec la comptabilité.
Frais de formation	210.000 FCFA (Présentiel) 150.000 FCFA (Visioconférence)

CONFÉRENCE 3**« Les assurances CIMA et les événements exceptionnels »**
Sur financement de l'OHADA

Date	08 juin 2021
Durée	01 jour
Canal	Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Tout public
Frais de participation	GRATUIT

FORMATION 8
- En Portugais -**« Prevenção e tratamento de dificuldades das empresas : as contribuições do AUPCAP revisto »**
Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI

Date	14 - 18 juin 2021
Durée	05 jours
Lieu	Bissau (Guinée Bissau)
Public cible	Magistrats; mandataires judiciaires; avocats; notaires; experts-comptables; experts judiciaires; greffiers; huissiers de justice; commissaires-priseurs; chefs d'entreprise; administrateurs d'entreprises; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux; contract managers; juristes d'entreprises; juristes de banques et d'assurances; fiscalistes; auditeurs; opérateurs économiques; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion et des investissements, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées en charge de la protection de l'emploi et de la sécurité sociale; auditeurs de justice; cadres et agents des Ministères en charge des finances (Impôts, Trésor, Douanes)
Frais de formation	250.000 FCFA

FORMATION 9**« Techniques de rédaction des décisions de justice :
ordonnance, jugement, arrêt d'appel, arrêt de cassation »**
*En partenariat avec l'AAHJF et les CFJ et sur financement de
l'OHADA***Date** 29 juin au 1^{er} juillet 2021**Durée** 03 jours**Lieu / Canal** Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM**Public cible** Magistrats et greffiers des cours et tribunaux ; Assistants
juridiques et assistants de recherche des cours et tribunaux**Frais de formation** GRATUIT**CONFÉRENCE 4****« Enjeux, pratique et règlementation du commerce
électronique dans l'espace OHADA »**
*Sur financement de l'OHADA***Date** 08 juillet 2021**Durée** 01 jour**Canal** Visioconférence Plateforme ZOOM**Public cible** Tout public**Frais de participation** GRATUIT**FORMATION 10****« Pratique de l'arbitrage et de la médiation en ligne »****Date** 13 -16 juillet 2021**Durée** 04 jours**Lieu / Canal** Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM**Public cible** Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et
collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ;
magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; avocats ;
notaires ; huissiers de justices ; chefs d'entreprises de tout secteur ;
opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de
commerce et d'industrie, toute personne intéressée par la fonction
d'arbitre.**Frais de formation** 280.000 FCFA (Présentiel)
200.000 FCFA (Visioconférence)

FORMATION 11

- En Anglais -

« Mastering the new legal framework on arbitration and mediation in the OHADA Space »

Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI

Date 26 - 30 juillet 2021

Durée 05 jours

Lieu Douala (Cameroun)

Public cible Médiateurs ; arbitres ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage et de médiation ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise et de banque ; experts-comptables ; managers ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; opérateurs économiques ; universitaires.

Frais de formation 250.000 FCFA

FORMATION 12**« Éthique et déontologie du Juge et du Greffier »**

En partenariat avec l'AAHJF et les CFJ et sur financement de l'OHADA

Date 09 -10 septembre 2021

Durée 02 jours

Lieu / Canal Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible Magistrats et greffiers des cours et tribunaux

Frais de formation GRATUIT

CONFÉRENCE 5**« La RSE dans le développement économique des États parties de l'OHADA »**

Sur financement de l'OHADA

Date 14 septembre 2021

Durée 01 jour

Canal Visioconférence Plateforme Zoom

Public cible Tout public

Frais de participation GRATUIT

FORMATION 13**« Management du Conseil d'Administration de la Société Anonyme : Lecture et analyse des états financiers du SYSCOHADA révisé par des non-financiers »****Date** 28 - 30 septembre 2021**Durée** 03 jours**Lieu / Canal** Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme Zoom**Public cible** Dirigeants et managers d'entreprises, cadres et collaborateurs des Ministres en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements, cadres et collaborateurs des services/ directeurs juridiques, avocats, notaires, chefs d'entreprise, administrateurs d'entreprises, cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux, contract managers, juristes d'entreprises, juristes de banques et d'assurance, fiscalistes, experts comptables, auditeurs, cadres et agents de l'administration publique, du secteur privé des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissements des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir en Afrique, universitaires.**Frais de formation**210.000 FCFA (Présentiel)
150.000 FCFA (Visioconférence)**FORMATION 14****- Session unique -****« Règlement des différends et pratique de la médiation dans l'espace OHADA : Niveau initiation »**
*Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI***Date** 04 - 08 octobre 2021**Durée** 05 jours**Lieu** Bamako (Mali)**Public cible** Médiateurs, promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution de médiation, magistrats ; avocats ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise et de banque ; experts comptables ; managers ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; opérateurs économiques ; universitaires et toute autre personne ayant déjà suivi une formation en médiation.**Frais de formation**

250.000 FCFA

FORMATION 15**« Guide méthodologique d'élaboration des comptes combinés et consolidés (Version D4C) »**

Date	18 - 20 octobre 2021
Durée	03 jours
Lieu / Canal	Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Experts-comptables; directeurs comptables et financiers ; directeurs administratifs et financiers ; chefs comptables ; agents comptables ; contrôleurs de gestion ; collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers ; fiscalistes ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprise ; managers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne en relation avec la comptabilité.
Frais de formation	210.000 FCFA (Présentiel) 150.000 FCFA (Visioconférence)

FORMATION 16**« Passage du SYSCOHADA révisé aux comptes IFRS »**

Date	21 - 23 octobre 2021
Durée	03 jours
Lieu / Canal	Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Experts-comptables; directeurs comptables et financiers ; directeurs administratifs et financiers ; chefs comptables ; agents comptables ; contrôleurs de gestion ; collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers ; fiscalistes ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprise ; managers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne en relation avec la comptabilité.
Frais de formation	210.000 FCFA (Présentiel) 150.000 FCFA (Visioconférence)

CONFÉRENCE 6
« Blanchiment des capitaux, financement du terrorisme et infractions économiques et financières dans l'espace OHADA »
Sur financement de l'OHADA

Date	28 octobre 2021
Durée	01 jour
Canal	Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Tout public
Frais de participation	GRATUIT



ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

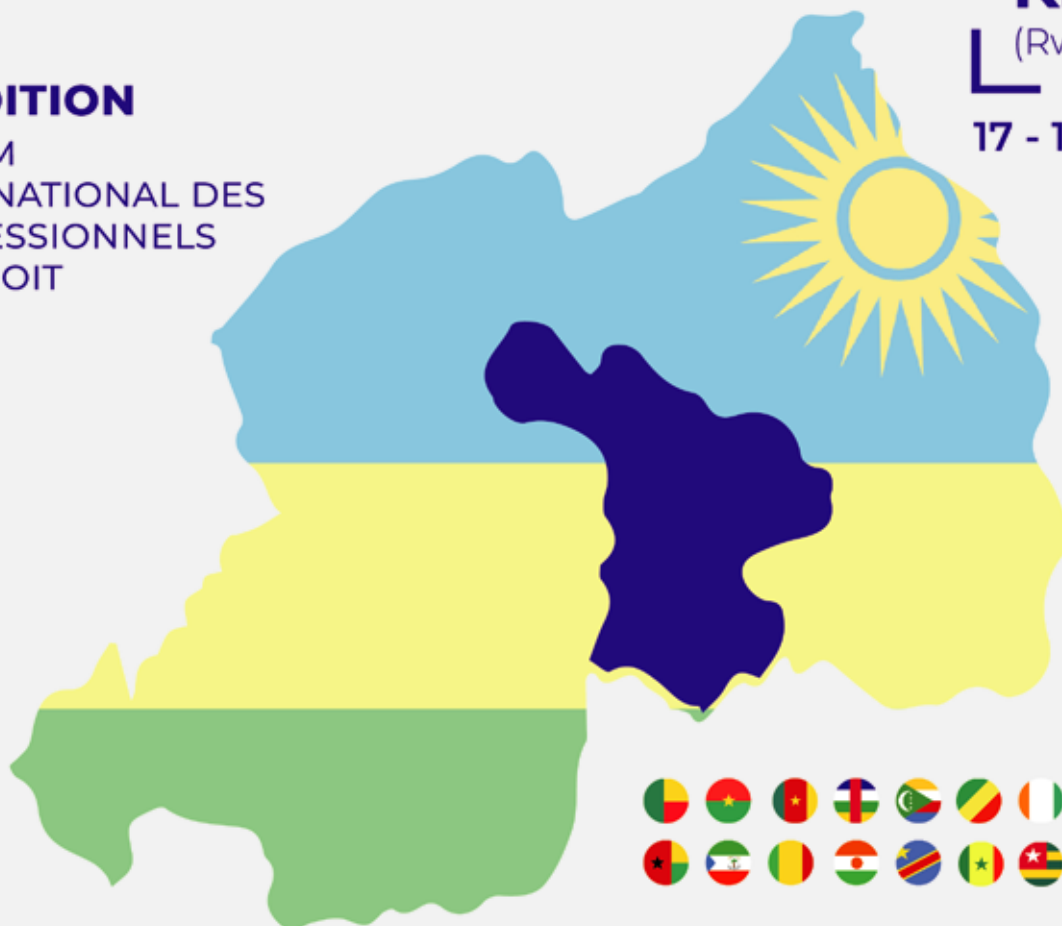
Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Direito dos Negocios

2^E ÉDITION

FORUM
INTERNATIONAL DES
PROFESSIONNELS
DU DROIT

* **Kigali** 
(Rwanda) *

17 - 19 nov. 2021



Thème

**« Développement économique
et défis du financement
des entreprises en Afrique »**

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire
Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo / Bénin
Tél. : (229) 20 24 58 04 - 97 97 05 37
E-mail: ersuma@ohada.org
<https://ersuma.ohada.org>





ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Direito dos Negocios

2ND EDITION

INTERNATIONAL
FORUM FOR LEGAL
PROFESSIONALS
FIPROD

* **Kigali** 
(Rwanda)

17 to 19 Nov. 2021



Theme

**« Economic development and
challenges of business
financing in Africa »**

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire
Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo / Bénin
Tél. : (229) 20 24 58 04 - 97 97 05 37
E-mail: ersuma@ohada.org
<https://ersuma.ohada.org>



FORMATION 17**« La gouvernance des entreprises publiques : les bonnes pratiques de gestion du portefeuille de l'État »**

Date	1^{er} - 03 décembre 2021
Durée	03 jours
Lieu / Canal	Siège ERSUMA Porto-Novo / Visioconférence Plateforme ZOOM
Public cible	Dirigeants et managers des entreprises publiques ; cadres des Ministères en charge de la gestion du portefeuille de l'Etat ; administrateurs de sociétés d'Etat, de sociétés nationales, de sociétés d'économie mixte, de sociétés à capital public majoritaire ou minoritaire ; cadres et collaborateurs des sociétés privées exerçant une mission de service public ; agents comptables ; directeurs administratifs et financiers des entreprises publiques ; experts-comptables ; auditeurs ; agents judiciaires de l'Etat ; cadres et agents de contrôle de la gestion du portefeuille de l'Etat ; inspecteurs généraux d'Etat ; vérificateurs généraux ; cadres et contrôleurs du Trésor ; juges de Cours des comptes ; magistrats ; avocats ; notaires ; juristes d'entreprises.
Frais de formation	210.000 FCFA (Présentiel) 150.000 FCFA (Visioconférence)

FORMATION 18**« Créer, structurer et gérer une société coopérative : les apports de l'OHADA »***Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI*

Date	13 - 17 décembre 2021
Durée	05 jours
Lieu	Ouagadougou (Burkina-Faso)
Public cible	Coopérateurs, magistrats, notaires, collaborateurs de notaire, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, juristes de banque et des assurances, managers, experts-comptables, opérateurs économiques, juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; mandataires judiciaires ; commissaires-priseurs et toute autre personne intéressée.
Frais de formation	250.000 FCFA

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2021

THEME	DATE	PUBLIC CIBLE	LIEU /CANAL	COÛT
01 « Méthodologie de recherche et de rédaction des travaux scientifiques en droit » <i>Sur financement de l'OHADA</i>	16 février 2021	Tout public	Visio conférence Plateforme ZOOM	GRATUIT
02 « Technique de rédaction des mémoires ampliatifs et en défense »	23 - 24 février 2021	Avocats ; juristes-Conseils ; juges des cours de cassations et hautes juridictions nationales ; juges des hautes juridictions communautaires ; procureurs et avocats généraux ; conseillers et juges référendaires ; juristes référendaires des hautes juridictions ; magistrats ; auditeurs de justice, universitaires	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	140.000 FCFA 100.000 FCFA
03 « Mise en œuvre du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et du Registre des Sociétés Coopératives (RSCOOP) dans les États parties de l'OHADA : bilan et perspectives » <i>Sur financement de l'OHADA</i>	04 mars 2021	Officiers de justice ; Greffiers en chef ; greffiers ; Responsables de registre ; Magistrats et juges en charge du RCCM et du RSCOOP ; responsable de l'organe chargé de la tenue du RCCM ; Officiers publics ou agents en charge du RCCM auprès de l'Agence de Promotion de l'Investissement, du Guichet unique, etc. Tout public	Visio conférence Plateforme Zoom	GRATUIT
04 « Recouvrement des créances : orientations de la jurisprudence de la CCJA et solutions pratiques » <i>En partenariat avec la CCJA</i>	16 - 18 mars 2021	Magistrats ; avocats ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGL) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	210.000 FCFA 150.000 FCFA
05 « Réussir la sauvegarde d'une entreprise en difficulté en droit OHADA »	06 - 08 avril 2021	Magistrats ; avocats ; greffiers ; huissiers de justice ; notaires ; experts-comptables et comptables agréés ; mandataires judiciaires ; auditeurs ; juristes d'entreprise ; managers ; toute autre personne intéressée	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	210.000 FCFA 150.000 FCFA

[illegible]

11	« Prevenção e tratamento de dificuldades das empresas : as contribuições do AUPCAP revisto » (Session de formation en Portugais) <i>Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI</i>	14 - 18 juin 2021	Magistrats; mandataires judiciaires; avocats; notaires; experts-comptables; experts judiciaires; greffiers; huissiers de justice; commissaires-priseurs; chefs d'entreprise; administrateurs d'entreprises; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux; contract managers; juristes d'entreprises; juristes de banques et d'assurances; fiscalistes; auditeurs; opérateurs économiques; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées de promotion et des investissements, de l'entrepreneuriat féminin et de l'entrepreneuriat des jeunes; cadres et collaborateurs des structures publiques et privées en charge de la protection de l'emploi et de la sécurité sociale; auditeurs de justice; cadres et agents des Ministères en charge des finances (Impôts, Trésor, Douanes)	Bissau (Guinée-Bissau)	250.000 FCFA
12	« Techniques de rédaction des décisions de justice : ordonnance, jugement, arrêt d'appel, arrêt de cassation) » <i>En partenariat avec l'AAHJF et les CFJ et sur financement de l'OHADA</i>	29 juin au 1er juillet 2021	Magistrats et greffiers des cours et tribunaux ; Assistants juridiques et assistants de recherche des cours et tribunaux	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	GRATUIT GRATUIT
13	« Enjeux, pratique et réglementation du commerce électronique dans l'espace OHADA » <i>Sur financement de l'OHADA</i>	08 juillet 2021	Tout public	Visio conférence Plateforme Zoom	GRATUIT
14	« Pratique de l'arbitrage et de la médiation en ligne »	13 - 16 juillet 2021	Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; avocats ; notaires ; huissiers de justices ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie, toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	280.000 FCFA 200.000 FCFA
15	« Mastering the new legal framework on arbitration and mediation in the OHADA Space » (Session de formation en Anglais) <i>Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI</i>	26 - 30 juillet 2021	Médiateurs ; arbitres ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage et de médiation ; magistrats ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise et de banque ; experts-comptables ; managers ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; opérateurs économiques ; universitaires.	Douala (Cameroun)	250.000 FCFA
16	« Éthique et déontologie du Juge et du Greffier » <i>En partenariat avec l'AAHJF et les CFJ et sur financement de l'OHADA</i>	09 - 10 septembre 2021	Magistrats et greffiers des cours et tribunaux	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	GRATUIT GRATUIT

17	« La RSE dans le développement économique des États parties de l'OHADA » <i>Sur financement de l'OHADA</i>	14 septembre 2021	Tout public	Visio conférence Plateforme Zoom	GRATUIT
18	« Management du Conseil d'Administration de la Société Anonyme : Lecture et analyse des états financiers du SYSCOHADA révisé par des non-financiers »	28 - 30 septembre 2021	Dirigeants et managers d'entreprises, cadres et collaborateurs des Ministres en charge des finances et des infrastructures ; cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements, cadres et collaborateurs des services/ directeurs juridiques, avocats, notaires, chefs d'entreprise, administrateurs d'entreprises, cadres et collaborateurs des directions/services administratifs, financiers et commerciaux, contract managers, juristes d'entreprises, juristes de banques et d'assurance, fiscalistes, experts comptables, auditeurs, cadres et agents de l'administration publique, du secteur privé des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissements des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI), des bailleurs de fonds et institutions internationales souhaitant investir en Afrique, universitaires.	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	210.000 FCFA 150.000 FCFA
19	« Règlement des différends et pratique de la médiation dans l'espace OHADA : Niveau initiation » (session unique) <i>Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI</i>	04 - 08 octobre 2021	Médiateurs, promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution de médiation, magistrats ; avocats; huissiers de justice ; mandataires judiciaires ; juristes d'entreprise et de banque ; experts comptables ; managers ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprises ; opérateurs économiques ; universitaires et toute autre personne ayant déjà suivi une formation en médiation.	Bamako (Mali)	250.000 FCFA
20	« Guide méthodologique d'élaboration des comptes combinés et consolidés (Version D4C) »	18 - 20 octobre 2021	Experts-comptables; directeurs comptables et financiers ; directeurs administratifs et financiers ; chefs comptables ; agents comptables ; contrôleurs de gestion ; collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers ; fiscalistes ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprise ; managers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne en relation avec la comptabilité.	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	210.000 FCFA 150.000 FCFA
21	« Passage du SYSCOHADA révisé aux comptes IFRS »	21 - 23 octobre 2021	Experts-comptables; directeurs comptables et financiers ; directeurs administratifs et financiers ; chefs comptables ; agents comptables ; contrôleurs de gestion ; collaborateurs des services comptables, auditeurs, financiers ; fiscalistes ; chefs d'entreprise ; administrateurs d'entreprise ; managers, magistrats, notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, universitaires, opérateurs économiques et toute autre personne en relation avec la comptabilité.	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	210.000 FCFA 150.000 FCFA

22	« Blanchiment des capitaux, financement du terrorisme et infractions économiques et financières dans l'espace OHADA » <i>Sur financement de l'OHADA</i>	28 octobre 2021	Magistrats et greffiers des cours et tribunaux	Visio conférence Plateforme Zoom	GRATUIT
23	« Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique »	17 - 19 novembre 2021	Tout public	Kigali (Rwanda) Visio conférence Plateforme Zoom	400.000 FCFA 340.000 FCFA
24	« La gouvernance des entreprises publiques : les bonnes pratiques de gestion du portefeuille de l'État »	1^{er} - 03 décembre 2021	Dirigeants et managers des entreprises publiques ; cadres des Ministères en charge de la gestion du portefeuille de l'Etat ; administrateurs de sociétés d'Etat, de sociétés nationales, de sociétés d'économie mixte, de sociétés à capital public majoritaire ou minoritaire ; cadres et collaborateurs des sociétés privées exerçant une mission de service public ; agents comptables ; directeurs administratifs et financiers des entreprises publiques ; experts-comptables ; auditeurs ; agents judiciaires de l'Etat ; cadres et agents de contrôle de la gestion du portefeuille de l'Etat ; inspecteurs généraux d'Etat ; vérificateurs généraux ; cadres et contrôleurs du Trésor ; juges de Cours des comptes ; magistrats ; avocats ; notaires ; juristes d'entreprises.	Siège ERSUMA Porto -Novo Visio conférence Plateforme Zoom	210.000 FCFA 150.000 FCFA
25	« Créer, structurer et gérer une société coopérative : les apports de l'OHADA » <i>Avec l'appui financier de la Banque Mondiale/PACI</i>	13 - 17 décembre 2021	MCoopérateurs, magistrats, notaires, collaborateurs de notaire, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, juristes de banque et des assurances, managers, experts-comptables, opérateurs économiques, juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissements ; mandataires judiciaires ; commissaires-priseurs et toute autre personne intéressée.	Ouagadougou (Burkina-Faso)	250.000 FCFA



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS



Theme / Code de la formation : Lieu : Langue de travail : Pays :
Date de la formation :
Dénomination sociale : Domaine d'activité :
Personne responsable : Téléphone : Email :

N°	NOM	PRENOM(S)	PROFESSION / FONCTION	NATIONALITE	TELEPHONE	E-MAIL	GENRE
1							
2							
3							
4							
5							

Inscription confirmée : Oui ☐ Non ☐ Mode de règlement : Virement ☐ Chèque ☐ Transfert ☐ Espèces ☐

Les frais de formation couvrent les supports et matériels pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation. Ils doivent être réglés au plus tard avant la date de début de la formation :

- Par chèque certifié à l'ordre de : ERSUMA
- Par dépôt ou virement bancaire

- Par transfert Western Union/ MoneyGram /Rapid Transfert Ecobank : Contacter Mme GAFFAN Rosaline Améliévi, Tél: +22997123363, e-mail: gaffan.ersuma@ohada.org
- Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge du participant.
- Pour toute participation à la formation, le formulaire d'inscription dûment rempli doit nous parvenir avant la date de tenue de celle-ci.
- Le présent formulaire est disponible en version électronique sur le portail web de l'OHADA à l'adresse : https://www.ohada.org/attachments/article/3386/Formulaire_d'inscription_2020.docx

Observations particulières :

Fait àle.....20

Signature et Cachet



MOYENS DE PAIEMENT

L'inscription à toute activité de l'ERSUMA n'est valide qu'après règlement effectif du montant correspondant à l'activité par les moyens ci-dessous :

Moyens disponibles

Informations bancaires

NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN**
INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**
NUMERO DE COMPTE : **110220857002**
IBAN : **BJ062 03027 110220857002 19** - SWIFT : **ECOCBJBJ**

Opérations par

- Virement bancaire
- Ecobank Rapid Transfert
- Chèque certifié (Zone UEMOA) à l'ordre de : **ERSUMA**
- Espèce : **siège de l'ERSUMA (Porto-Novo) • siège de la CCJA (Abidjan) • CNO Sénégal (Dakar)**
- Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)

Porto-Novo – Bénin/Ouando, Carrefour Cinquantenaire
Route de Pobè
Tél : +229 20245804/97970537/95403190
Courriel : ersuma@ohada.org / gaffan.ersuma@ohada.org

Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA)
Abidjan – Côte d'Ivoire/ Plateau, Avenue Dr JAMOT,
Angle Boulevard CARDE
Tél : +225 07444195/07912470
Courriel : ccja@ohada.org / adjoumani.ccja@ohada.org

Commission Nationale OHADA (CNO Sénégal)
Ministère de la Justice du Sénégal
Cité Keur Gorgui, Sacré Cœur Pyrotechnique Dakar, Lot
N°11, 5ème Etage M. Paul Ndick FAYE
Tél : +221 771156431/704779113
Courriel : pndick@yahoo.fr

Moyens bientôt disponibles

Carte Visa / MasterCard
Porte-monnaie électronique (mobile money)
Dépôt sur compte bancaire - agences Ecobank
espace UEMOA

En cas de difficulté pour l'un des moyens de paiement proposés, nous contacter par courriel : ersuma@ohada.org ou par téléphone : **+229 97970537**

Nota Béné :

- 1-Les virements, dépôts de fonds sur le compte bancaire de l'ERSUMA ou par transfert d'argent doivent comporter dans le libellé les mentions ci-dessous :
 - Code ou numéro de la formation
 - Nom de l'auditeur/participant.
 - le bordereau ou le reçu de l'opération de versement est transmis à l'ERSUMA par courriel aux adresses : ersuma@ohada.org et gaffan.ersuma@ohada.org avec le nom et l'adresse mail du ou des participant(s) pour recevoir l'Identifiant, le mot de passe de connexion et les autres informations de participation.
- 2-Les frais de formation couvrent :
 - les supports et matériels pédagogiques
 - les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation (formation en présentiel)
 - les frais de formation doivent être réglés au plus tard avant la date de début de la session
- 3-Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge du participant.
- 4-Le formulaire d'inscription pour toute activité est dûment rempli en ligne sur la plateforme de l'ERSUMA.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

MODALITES DE PARTICIPATION

Formation et conférence en ligne par visioconférence :

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Régler les frais de formation / participation par les moyens de paiement disponibles ;
- Participer à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone ou appareil Android ;
- Disposer d'un ordinateur/tablette/smartphone avec haut-parleur et microphone ;
- Disposer d'une bonne connexion Internet d'au-moins 4G fiable pour une bonne qualité d'écoute ;
- Participer à tous les travaux de la session ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format numérique sous quinzaine ;
- Recevoir les supports de formation/conférence par courriel sous quinzaine.

Nota bënë : Pour toutes difficultés techniques :

- Consulter le guide technique de connexion en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2020/10/Guide_connexion_Matinee_ERSUMA_Ver002.pdf
- Contacter le support par courriel, téléphone ou whatsapp :
- **M. Kodjo Patrice TOSSAVI** : tossavi.ersuma@ohada.org / +229 97445355

Formation en présentiel (au siège de l'ERSUMA ou tout autre lieu)

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Verser les frais de formation ; (Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation)

Réductions :

- 10% pour les groupes de trois (3) personnes et plus d'une même entreprise/organisation
- 40% pour les étudiants/doctorants ; sur présentation d'un justificatif « étudiant » accompagné d'une demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA et envoyés à ersuma@ohada.org

La réduction n'est pas applicable aux matinées de formation.

- Prendre en charge ses frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration ; (nous contacter pour toute information relative à l'hébergement) ;
- Participer à tous les travaux de la session et signer la liste de présence ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne sur la plateforme de l'ERSUMA ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format papier à l'issue de la session ;
- Recevoir les supports de formation/conférence sous quinzaine par courriel.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

MODALITES DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS

Délivrance des attestations de formation / participation

Toute session (formation ou conférence) est sanctionnée par une attestation au format numérique ou format papier.

SESSIONS PAYANTES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	A l'issue de la session	Sous huitaine (08 jours)
Format	Papier	Numérique
Coût	0F	0F

NB: Les frais d'attestations sont inclus dans les frais de formation/participation

SESSIONS GRATUITES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	Sous quinzaine (15 jours)	Sous quinzaine (15 jours)
Format	Numérique	Numérique
Coût	10.000 FCFA / 20\$ USD / 15 Euros	10.000 FCFA / 20\$ USD / 15 Euros

NB: Les frais d'attestations sont payants
L'attestation est établie et transmise aux demandeurs:

- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne;
- qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la session;
- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation / participation d'une part et les frais d'attestation d'autre part par les moyens de paiement disponibles.

Transmission des supports

Les supports (formation ou conférence) et l'enregistrement vidéo des sessions sont transmis sous quinzaine aux auditeurs:

- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne;
- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation / participation.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

CONDITIONS GENERALES DES FORMATIONS

Inscriptions

1. L'inscription aux formations de l'ERSUMA s'effectue par la transmission d'un formulaire d'inscription dûment rempli et le versement des frais de formation correspondants.

2. Le formulaire d'inscription peut être rempli à titre individuel ou sous le couvert d'une entreprise ou d'une organisation. Il est déposé au siège de l'ERSUMA ou transmis par voie électronique à l'adresse suivante : ersuma@ohada.org.

3. La transmission du seul formulaire d'inscription dûment rempli vaut inscription provisoire. Elle est caduque si les frais de formation ne sont pas intégralement versés.

4. Aucun auditeur ne peut participer à une Formation à crédit. Les frais de formation sont intégralement versés au moment de l'inscription à la formation ou, au plus tard, deux (02) semaines avant la date de démarrage de la session de formation.

L'ERSUMA accorde une réduction de 10% à tout groupe d'au moins trois (03) inscriptions.

Les étudiants et doctorants disposent d'un régime spécial sur demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA.

5. Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge de l'auditeur.

6. En prévision d'une inscription à une formation et sur demande expresse de la personne intéressée, une facture proforma peut être établie et transmise par l'ERSUMA.

Toute inscription définitive donne droit à l'établissement d'une facture correspondante par l'ERSUMA. La facture établie est remise à l'auditeur concerné au plus tard le jour de la clôture de la Formation. Elle peut

également, sur la demande expresse du signataire du formulaire d'inscription, être transmise préalablement à la formation.

7. Le règlement des factures s'effectue par chèque certifié, chèque de banque, virement, transfert d'argent ou en espèces. Dans le cas où le paiement est effectué par virement, une copie de l'ordre de virement, contresigné par la banque qui tient le compte à débiter, est transmise sans délai à l'ERSUMA.

8. La session de formation est indivise. Toute inscription concerne la totalité des dates de la session.

9. Lorsque l'inscription est définitive, l'auditeur inscrit ou l'organisme demandeur peut demander à l'ERSUMA la transmission d'une lettre d'invitation pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires. Dans tous les cas, l'ERSUMA envoie, pour toute inscription définitive, un courriel de confirmation d'inscription et de tenue de la session mentionnant les conditions particulières de déroulement à la formation (lieu, horaires, partenariats obtenus pour hébergement proche du lieu de formation).

10. Toute inscription provisoire ne pouvant plus être suivie du versement des frais de formation doit faire l'objet d'une notification à l'ERSUMA par la personne signataire du formulaire d'inscription pour prise en compte dans la détermination du nombre de places disponibles.

Toute inscription définitive annulée au plus tard quinze (15) jours avant la date de démarrage de la session de formation ouvre droit au remboursement des frais de formation moyennant une retenue de 25% des frais de formation. Toute annulation intervenue au-delà du délai ci-dessus mentionné est sans effet sur le montant des frais de formation dus ou perçus par l'ERSUMA.

Le seul défaut de participation effective, totale ou partielle, à la session de formation ne vaut pas annulation d'inscription et n'ouvre droit à aucun remboursement.

Tout auditeur empêché peut se faire remplacer par un autre dans un délai de sept (07) jours au plus tard avant la date de

démarrage de la session de formation.

Droits des auditeurs

11. Tout auditeur à une session de formation organisée par l'ERSUMA a droit à:

- une attestation de formation pour les sessions d'une durée de moins de cinq (05) jours ;
- un certificat de formation pour les sessions d'une durée d'au moins cinq (05) jours ;
- un kit pédagogique comprenant le programme, les supports de formation et le rapport général de la session de formation.

Responsabilité

12. L'ERSUMA s'engage à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'organisation et la réalisation des formations qu'elle propose et à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.

13. Le contenu de la formation est élaboré par l'ERSUMA en collaboration avec les formateurs. Il fera l'objet d'une information détaillée pour toute inscription provisoire. Toute modification ou réajustement du

programme de formation sera communiqué aux auditeurs au début de la session de formation.

14. L'auditeur s'inscrit en toute connaissance de cause à une session de formation dont il a pris connaissance des thème, lieu, durée ainsi que de la qualité des formateurs.

15. Pour les personnes à mobilité réduite, leur état doit être porté à la connaissance de l'ERSUMA lors de l'inscription pour les dispositions à prendre relatives à l'accessibilité des lieux de formation.

Partenariat et formation sur demande

16. Toute demande de partenariat pour l'organisation de formations est acceptée suivant des conditions négociées.

17. L'ERSUMA peut être sollicitée pour réaliser des formations sur demande sur des thématiques en rapport avec le droit des affaires en général, le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain en particulier.

STRUCTURES ETATQUES

- Ministère de la Justice et de la Législation du Bénin ;
- Ministère de la Justice, des Affaires islamiques, des Administrations publiques et des Droits humains de l'Union des Comores ;
- Ministère de la Justice du Sénégal ;
- Agence Nationale pour la promotion de l'Emploi (ANPE)-Niger ;
- Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) Bénin ;
- Commissariat National aux Comptes (CNC) Congo ;
- Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor Sénégal ;
- Direction Générale des Impôts et des Domaines Congo ;

ORDRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS

- Union International des Huissiers de Justice (UIHJ) ;
- Union Africaine des Huissiers de Justice (UIHJ) ;
- Association des Jeunes Avocats du Niger ;
- Associations des Huissiers de Justice de l'Afrique de l'Est ;
- Chambre Nationale des Huissiers de Justice Cameroun ;
- Chambre Nationale des Notaires du Sénégal ;
- Ordre des Huissiers de Ngazidja Union des Comores ;
- Chambre des Huissiers de Justice d'Anjouan Union des Comores ;
- Ordre des experts comptables et comptables agréés Union des Comores ;
- Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Bénin (CNHJB) ;
- Chambre des Notaires du Bénin ;
- Ordre National des Avocats du Bénin.
- ONECCA Sénégal ;
- Barreau du Gabon ;
- Ordre National des Avocats du Sénégal ;
- Chambre Nationale des Huissiers du Togo

ENTREPRISES/SOCIETES

- Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) ;
- CFAO MOTORS BURKINA;
- Banque Atlantique Côte d'Ivoire ;
- SEP-CONGO SA ;

- HYDRAC S.A. Cameroun ;
- Pharmacie Nouni -Kipé Dadya Guinée ;
- BSIC Guinée ;
- SONIBANK Niger ;
- SONAMIG S.A Tchad ;
- Price Waterhouse Coopers Gabon;
- Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) ;
- Cabinet d'audit SVDG AFRIQUE Bénin ;
- ITN & DAHO Building Comores;
- Adicom OFMUSER des Comores ;
- Banque de Développement des Comores ;
- Bolloré Logistics Moroni Terminal Union des Comores ;
- Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF) Union des Comores ;
- Banque Africaine de Développement Cameroun ;
- Société Ivoirienne de Banque (SIB) ;
- CREDIT KASH GUINEE ;
- Atlantic Microfinance For Africa Guinée;
- VISTA BANK Guinée ;
- Bolloré Transport & Logistics Gabon ;
- FICADEX AFRIQUE GUINEE ;
- Société CECOMAR Sarl Sénégal ;
- Office National de l'Eau Potable (ONEP-CI) Côte d'Ivoire ;
- Lydia Ludic Côte d'Ivoire ;
- Atlantique Télécom Niger (Moov Niger) ;
- Union des Mutuels d'Epargne et de Crédit Ya Komor (U-MECK) Union des Comores ;
- Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) - Cameroun ;
- SNBV MARITIME - Côte d'Ivoire ;
- Société OHOLIAB GROUP - Côte d'Ivoire ;
- Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) ;
- Bolloré Transport Logistics - Sénégal ;
- International Islamic Trade Finance Corporation - Arabie Saoudite ;
- Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) ;
- Société de Gestion et d'Intermédiation (CGF Bourse) ;
- Société Générale de Banques au Sénégal (SGBS) ;
- Port Autonome de Lomé - Togo ;
- Agence Conseils en Communication PRIMEDIA ;
- Agence Conseils en Communication CIDEN ;

CABINETS/ETUDES -CONSEILS

- Cabinet Carapaces & Conformités - Sénégal ;
- Cabinet DS Conseils - France ;
- Office Notarial Papa Sambare Diop & Nguenar DIOP - Sénégal ;
- SCP Senghor & Sarr, Notaires Associés
- SCP Ndiaye, Diagne & Diallo, Notaires Associés;
- SCP Diop et Diop Notaires Associés ;
- SCP Senghor & Sarr, Notaires Associés ;
- SCP Ndiaye, Diagne & Diallo, Notaires Associés;
- Office Notarial Me Aminata SY - Mali ;
- Office Notarial Me Eric ADAMON - Bénin ;
- Cabinet JBA Patrimoine - Cameroun ;
- Cabinet ENO - Gabon ;
- SCPA LBTI & PARTNERS-Niger ;
- Cabinet Auditec Foirier Consulting S.A - Cameroun ;
- Cabinet d'Avocats BINATE BOUAKE Côte d'Ivoire ;
- Cabinet AUDIREX-BENIN ;
- Cabinet YERO Audit & Conseil Niger ;
- Office Notarial Me KENGBO SYMENOUEH - Togo;
- Cabinet Afrique Audit et Service Conseil - Togo;
- Cabinet AMADOU & PARTENAIRES - Bénin ;
- Cabinet Conseil Juridique DF-Consulting - Congo ;
- Cabinet d'Avocats SAID BACAR & ZAID OMAR - Comores;
- Etude Me BASSAM CHEIKH - Comores ;
- Cabinet ITIBAR ET AVOCATS ASSOCIES - Comores ;
- CBS Conseils - Mali ;
- SCPA FEMIZA ASSOCIES - Togo ;
- SCPA LEGALIS - Burkina Faso ;
- Associé SCPA LBTI & PARTNERS - Niger ;
- Cabinet d'Avocats FSD Conseils - Mali ;
- SCP Bathily & Associés - Sénégal ;
- ACI Audit & Conseil International - Sénégal ;
- FIDUCONSEIL SARL - Sénégal ;
- CABINET JING & PARTNERS - Cameroun ;
- Fiduciaire France Afrique (FFA) Guinée ;
- Cabinet d'avocats SATIS PARTNERS - Mali ;
- Cabinet Me LWANGA BIZAMBILA Vital - RDC ;
- Cabinet d'avocat Maître Régine d'Almeida MENSAH - Port Gentil Gabon ;
- Cabinet d'avocat Maître Samina CHAKIRA - Moroni Union des Comores ;
- SCP d'avocats GAMA Maîtres Ayodélé AHOUNOU et Roméo GODONOU - Cotonou Bénin ;

COURS ET TRIBUNAUX

- Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA ;
- Cour de Justice de l'UEMOA Burkina Faso ;

- Cour Suprême Congo ;
- Cour de Cassation de la R.D. Congo ;
- Cour de Cassation Burkina Faso ;
- Cour Suprême Bénin ;
- Tribunal de Première Instance de Libreville ;
- Tribunal de Commerce de Cotonou ;
- Tribunal de Commerce de Conakry.
- Tribunal de Commerce de Libreville

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Projet d'Amélioration du climat des Investissements (PACI) au sein de l'espace OHADA ;
- Projet de compétitivité et de croissance intégrée (PCCI), Cotonou Bénin ;
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- Facilité Africaine de Soutien Juridique ;

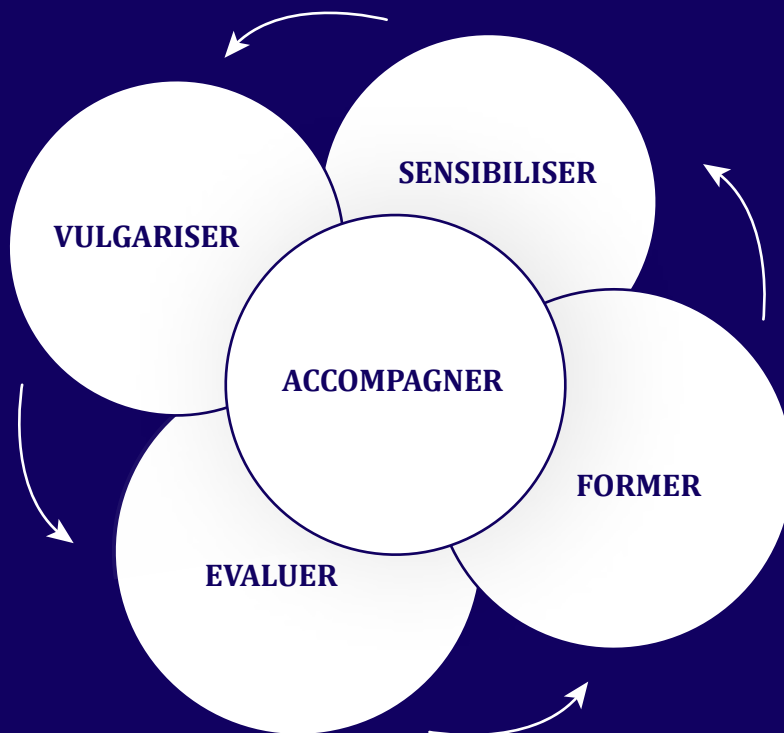
CHAMBRES DE COMMERCE ET CENTRES D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION

- Centre d'Arbitrage de la CCJA ;
- Centre d'Arbitrage de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO)–Burkina Faso ;
- Cour d'Arbitrage de Cote d'Ivoire (CACI) ;
- AROME Médiation-France ;
- Centre d'Arbitrage du Togo (CATO);
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) ;
- Cour d'Arbitrage des Comores ;
- Nouvelle Organisation Patronale des Comores (OPACO) ;
- Centre de conciliation et d'arbitrage du Mali (CECAM/CCIM) ;
- Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de N'Djamena (CAMC-N) Tchad ;
- Cabinet de médiation INDICES SERVICES - Burkina Faso ;
- Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture des Comores.
- Centre de Médiation et d'arbitrage de Niamey (CMAN)
- Centre d'arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Cotonou (CAMEC)

CENTRE DE RECHERCHE/UNIVERSITES

- Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES)
- Groupe ISM Sénégal ;
- Université d'Abomey-Calavi ;
- Ecole Supérieure des Mines et de la Géologie (ESMG) Niger ;
- Université de Yaoundé 2 SOA ;
- Université de Kinshasa ;
- Université de Lomé ;
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) ;
- Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB) ;

Instituée par l'OHADA, l'ERSUMA met, depuis 1998, son expertise de haut niveau au service des cinq (5) missions suivantes:



NOS SERVICES

Formation | Publications | Documentation | Consultation juridique
Edition | Librairie | Recherche | Traduction & Interprétariat en Droit